

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 075-2014
Type d'intervention: Motion
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2014.0364

Déposée le: 17.03.2014

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Röstli (Kandersteg, UDC) (porte-parole)
Berger (Aeschi, UDC)
Kipfer-Guggisberg (Stettlen, PBD)
Cosignataires: 0

Urgence demandée: Oui
Urgence accordée: Oui 20.03.2014

N° d'ACE: du
Direction: Direction de l'économie publique
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



Politique agricole: statut des responsables des offices de recensement

Le Conseil-exécutif est chargé :

1. d'uniformiser la définition des tâches, des responsabilités et des compétences des responsables des offices de recensement et d'adapter les tâches dont ils ont actuellement la charge – il faudra s'attacher en particulier à régler les tâches de conseil ;
2. d'aménager la formation et le perfectionnement des responsables des offices de recensement en fonction de leurs tâches.

Développement :

Toutes les communes du canton de Berne sont tenues d'avoir un office de recensement qui accomplit différentes tâches dans la mise en œuvre de la politique agricole du canton de Berne. On a déjà pu constater par le passé une certaine hétérogénéité des tâches des offices de recensement, comme de leur dédommagement, dans l'ensemble du canton. Avec la complexification de la politique agricole et la technique employée pour la mise en œuvre, le champ d'activité des offices de recensement s'est considérablement élargi et modifié. De nombreux agriculteurs et

agricultrices dépendent du soutien des offices de recensement pour pouvoir honorer leurs obligations. Les offices de recensement sont donc bien plus qu'une antenne administrative, ce qui se traduit par un besoin de formation et de perfectionnement élevé des personnes qui y travaillent. Le canton a visiblement fait trop peu pour préparer correctement les responsables des offices de recensement, notamment dans la perspective de la mise en œuvre de l'actuelle politique agricole.

Les tâches de ces personnes-clés doivent impérativement être adaptées aux réalités actuelles. Et cela passe aussi par un dédommagement approprié pour les prestations réalisées. C'est le seul moyen de pouvoir trouver les bonnes personnes pour accomplir ces tâches à l'avenir également. Le perfectionnement doit évidemment lui aussi être aménagé en conséquence. Une séance d'information de trois heures ne satisfait absolument pas à la complexité de l'actuelle politique agricole.